



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER (CCFOM)

Répertoire numérique détaillé

établi par Régine COLY
Stagiaire archiviste – Agence française de développement (AFD)

Sous le contrôle de Sid-Ahmed Mesloub – Archiviste AFD

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Conseil de surveillance : ordre du jour, documents préparatoires, procès-verbal.....[6](#)

Référence

B-0081865 – B-0081881

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (CCFOM)

Dates extrêmes

1944-1958

Noms des principaux producteurs

Caisse Centrale de la France d'Outre-mer

Importance matérielle

5,70 mètres linéaires (17 cartons)

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 09/01/2023 portant la référence PH 165/22.

Historique du producteur

La caisse centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) est créée par l'ordonnance du 2 février 1944 pour succéder à la caisse centrale de la France libre (CCFL). Elle oriente la politique du crédit des banques d'émission des territoires d'outre-mer placés sous l'autorité du comité français de libération nationale. La conférence de Brazzaville le 6 février 1944 l'oriente peu à peu vers la fonction de banque de développement.

En 1947, la première agence de la CCFOM ouvre à Brazzaville et elle a pour rôle de soutenir les acteurs économiques et les initiatives de développement social sur le terrain.

À la suite du référendum du 28 septembre 1958 qui instaure une communauté française d'États autonomes, les statuts de la CCFOM sont modifiés par l'ordonnance du 30 décembre 1958 et elle devient la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), établissement public et institution financière spécialisée, destinée à jouer le rôle de banque de développement pour les États de la fédération.

Mode de classement

Thématique et chronologique.

Présentation du contenu

Ce versement comporte les dossiers de séances du Conseil de surveillance de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, constitués par le service chargé de son secrétariat entre 1944 et 1958.

Composé d'un président, d'un vice-président et de dix membres nommés par décret sur la proposition du commissaire aux finances et du commissaire aux colonies, le conseil de surveillance suit la gestion de la caisse centrale. Il doit, obligatoirement, approuver toute décision sur les objets suivants : conventions à passer avec le Comité français de la libération nationale ou avec toute autre autorité publique ; prise en charge ou émission de billets de banque en application de l'article 3 de l'ordonnance du 2 février 1944 ; approbation des arrêtés de comptes ; fixation du taux d'intérêt des dépôts ; conditions dans lesquelles la caisse effectuera les opérations prévues aux articles 3 et 6 de l'ordonnance du 2 février 1944 ; fixation du budget de la caisse et des traitements du personnel ; situation mensuelle de la caisse publiée au Journal officiel ; arrêtés annuels des comptes de la caisse, constitution des réserves et provisions ; création ou suppression d'agences ; achat et vente d'immeubles ; transactions et compromis sur les intérêts de la caisse.

Sources complémentaires

B-0081882 – B-0081922 : Conseil de surveillance de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), 1959-1992.

Indexation

Monnaie

Etablissement de crédit

Aide au développement

B-0081865/1 – B-0081881/1

Conseil de surveillance : ordre du jour, documents préparatoires, procès-verbal.

1944-1958

Classement dans l'ordre chronologique des séances.

B-0081865/1

Séances du 6 janvier 1947 (manque PV définitif : ne comporte qu'un projet de PV), du 20 janvier 1947 (manque PV définitif : ne comporte qu'un projet de PV), du 26 mars 1947, du 22 mai 1947, du 30 mai 1947 (manque PV définitif : ne comporte qu'un projet de PV), du 13 juin 1947, du 17 juin 1947, du 24 juillet 1947.

1944-1947

Comporte des textes officiels et des documents préparatoires antérieurs aux séances tenues en 1947.

B-0081866/1

Séances du 18 novembre 1947, du 29 décembre 1947, du 21 février 1948, du 24 mars 1948, du 26 mai 1948, du 28 juin 1948.

1947-1948

B-0081867/1

Séances du 5 août 1948, du 14 octobre 1948, du 22 octobre 1948, du 16 décembre 1948, du 8 février 1949, du 21 mars 1949, du 3 mai 1949.

1948-1949

B-0081868/1

Séances du 16 mai 1949, du 1^{er} juillet 1949, du 26 juillet 1949, du 8 septembre 1949, du 8 novembre 1949.

1949

B-0081869/1

Séances du 8 décembre 1949, du 26 janvier 1950, du 16 février 1950 (manque PV définitif), du 6 avril 1950 (manque PV définitif), du 1^{er} juin 1950 (manque PV définitif).

1949-1950

B-0081870/1

Séances du 6 juillet 1950 (manque PV définitif), du 27 juillet 1950 (manque PV définitif), du 5 octobre 1950, du 23 novembre 1950 (manque PV définitif), du 28 décembre 1950 (manque PV définitif).

1950

B-0081871/1

Séances du 18 janvier 1951, du 15 mars 1951, du 24 avril 1951, du 7 mai 1951 (manque PV et ordre du jour), du 24 mai 1951 (manque PV définitif), du 3 juillet 1951.

1951

B-0081872/1

Séances du 16 octobre 1951, du 27 décembre 1951, du 7 février 1952, du 6 mars 1952.

1951-1952

B-0081873/1

Séances du 4 avril 1952 (manque PV définitif), du 8 Mai 1952 (manque PV définitif), du 5 juin 1952 (manque PV définitif), du 3 juillet 1952, consultation écrite du 25 août 1952, séances du 4 septembre 1952, du 2 octobre 1952, du 6 novembre 1952.

1952

B-0081874/1

Séances du 4 décembre 1952, du 8 janvier 1953, du 5 février 1953, du 5 mars 1953.

1952-1953

B-0081875/1

Séances du 7 mai 1953, du 4 juin 1953, du 10 juillet 1953, du 6 août 1953, du 8 octobre 1953, du 5 novembre 1953 (manque PV définitif), du 3 décembre 1953.

1953

B-0081876/1

Séances du 21 janvier 1954, du 4 mars 1954, du 8 avril 1954, du 20 mai 1954, du 1^{er} juillet 1954, du 29 juillet 1954.

1954

B-0081877/1

Consultation écrite du 18 août 1954, séances du 9 septembre 1954, du 7 octobre 1954, du 4 novembre 1954, du 2 décembre 1954, du 6 janvier 1955.

1954-1955

B-0081878/1

Séances du 3 février 1955, du 3 mars 1955, du 7 avril 1955, du 5 mai 1955, consultation écrite du 19 mai 1955, séances du 2 juin 1955, du 7 juillet 1955 (manque PV définitif), du 2 août 1955 (manque PV définitif), consultation écrite du 23 août 1955, consultation écrite du 26 septembre 1955, séance du 6 octobre 1955 (manque PV définitif).

1955

B-0081879/1

Séances du 3 novembre 1955, du 1^{er} décembre 1955, du 5 janvier 1956, du 23 février 1956, du 5 avril 1956, du 3 mai 1956, du 7 juin 1956, du 5 juillet 1956, du 9 août 1956, du 4 octobre 1956 (manque PV définitif).

1955-1956

B-0081880/1

Séances du 8 novembre 1956 (manque PV définitif), du 6 décembre 1956, du 10 janvier 1957 (manque PV définitif), du 7 février 1957 (manque PV définitif), du 7 mars 1957, du 4 avril 1957, du 2 mai 1957 (manque PV définitif), du 6 juin 1957, du 4 juillet 1957, du 8 août 1957.

1956-1957

B-0081881/1

Séances du 5 décembre 1957, du 6 février 1958 (TOM), du 6 mars 1958 (DOM ; manque PV définitif), du 3 avril 1958 (TOM), du 5 juin 1958 (TOM ; manque PV définitif), du 7 août 1958 (TOM ; manque PV définitif), du 7 août 1958 (DOM ; manque PV définitif), du 2 octobre 1958 (TOM ; manque PV définitif), consultation écrite du 4 octobre 1958 (DOM), consultation écrite du 7 novembre 1958 (TOM), séance du 4 décembre 1958 (TOM ; manque PV définitif), consultation écrite du 24 décembre 1958 (DOM).